

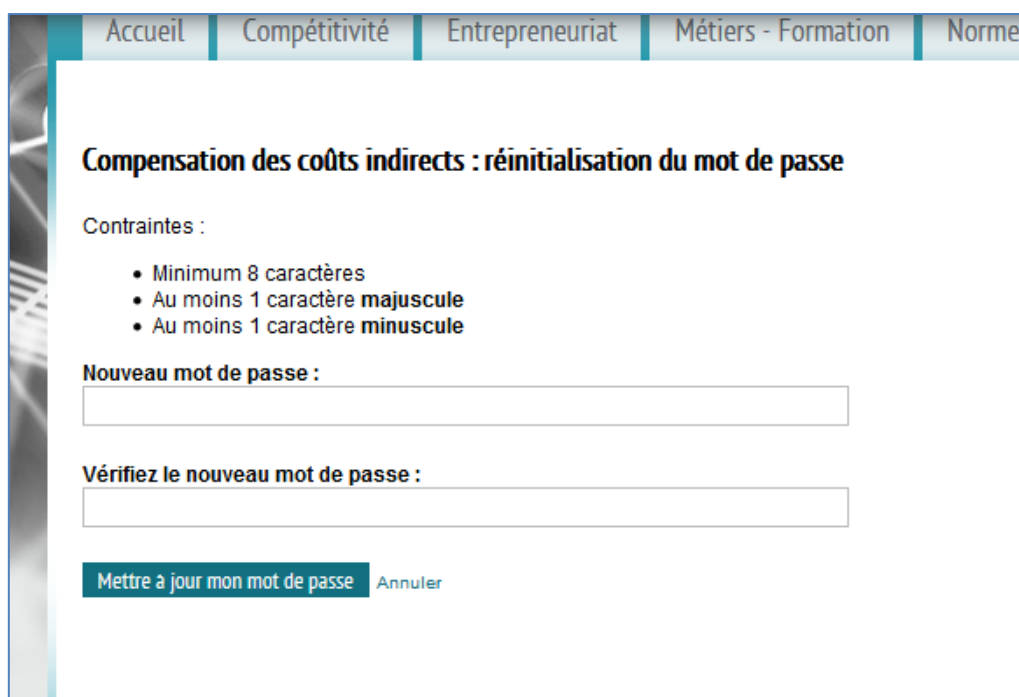
Modalités de dépôt d'un dossier de demande de compensation carbone

a. Création d'un compte

- i. Pour chaque site bénéficiaire du dispositif en 2018, un compte a déjà été créé. Celui-ci reste inchangé.
- ii. Pour les autres sites, une demande d'ouverture de compte doit être faite auprès de la DGE (compcarbone2015.dge@finances.gouv.fr). Un courriel contenant un identifiant est envoyé pour valider le compte. Pour des raisons pratiques, il est recommandé de faire cette demande avant le 15 mars 2019.

b. Validation du compte

- i. Le courriel contenant l'identifiant comporte un lien pour finaliser le compte en créant un mot de passe :



The screenshot shows a web interface with a navigation bar at the top containing the following items: Accueil, Compétitivité, Entrepreneuriat, Métiers - Formation, and Normes. The main content area is titled "Compensation des coûts indirects : réinitialisation du mot de passe". Below the title, the text "Contraintes :" is followed by a bulleted list of password requirements: "Minimum 8 caractères", "Au moins 1 caractère majuscule", and "Au moins 1 caractère minuscule". There are two input fields: "Nouveau mot de passe :" and "Vérifiez le nouveau mot de passe :". At the bottom of the form, there are two buttons: "Mettre à jour mon mot de passe" and "Annuler".

c. Dépôt du dossier

- i. Une fois le mot de passe créé, vous êtes redirigés vers le formulaire de dépôt.

Compensation des coûts indirects : déposez votre dossier !

Vous êtes connecté en tant que **mpiraux**. [Me déconnecter](#)

Nom de l'entreprise

Site concerné

Courriel

Joindre votre fichier au format ZIP :

Aucun fichier sélectionné.

Observations

- ii. Vous renseignez les champs demandés du formulaire :
 1. Le courriel à saisir est celui de la personne qui dépose le dossier (et qui peut être différente du déclarant à qui l'identifiant a été attribué)
 2. Seuls les fichiers zip peuvent être déposés
- iii. Si vous avez plusieurs dossiers à déposer avec le même identifiant, vous devez remplir un formulaire par dossier (la soumission d'un dossier vous redirige automatiquement vers un formulaire vierge)
- iv. Si vous avez plusieurs dossiers à déposer avec des comptes différents, vous devez vous déconnecter entre chaque dépôt.

Compensation des coûts indirects : déposez votre dossier !

Vous êtes connecté en tant que [avatar] [Me déconnecter](#)

Nom de l'entreprise

Site concerné

- v. Pour accéder directement au formulaire, rendez-vous à l'url : <https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/compensation-des-couts-indirects-deposez-votre-dossier/formulaire>